

Parce qu'on est

BIEN

VENU(E)

à



SAINT ABRAHAM



*Vous trouverez dans ces pages des informations utiles afin de faciliter votre
installation à Saint-Abraham*

MOT DU MAIRE

Vous avez choisi de venir vivre à Saint-Abraham et je m'en réjouis.

Ce livret d'accueil, édité pour vous, vous permettra de découvrir toutes les facettes de la vie de la commune et vous incitera, je l'espère à y vivre pleinement en participant à ses activités.



Découvrir une commune, s'y installer et y habiter, s'y sentir pleinement citoyen, nécessite parfois d'être aidé, accompagné, orienté... C'est ce à quoi s'attachent nos services publics locaux.

Les élus ainsi que les services de la mairie, sont à votre écoute et se tiennent à votre disposition pour faciliter votre installation à Saint-Abraham.

A toutes et à tous qui allez devenir Abramaises et Abramais et découvrir la commune, je suis heureuse de vous souhaiter la bienvenue à Saint-Abraham

Gaëlle STRICOT BERTHEVAS, maire

SOMMAIRE

Bienvenue à Saint-Abraham

Plan de la commune

Histoire

Communication

Enfance

Jeunesse

Équipements municipaux et intercommunaux

Démarches administratives

Principaux évènements organisés par la municipalité

Les ordures ménagères, emballages et déchetteries

Les associations

Les raccordements

Se déplacer

Numéros utiles

Votre déménagement

Coordonnées

Mairie

4 rue de la mairie

56140 SAINT-ABRAHAM

Tél. : 02 97 74 91 55

Courriel : secretariat@saint-abraham.fr

Site internet : <https://www.saint-abraham.fr/>



Ouverture au public

Lundi : 09 h 00 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 00

Mardi : 09 h 00 à 12 h 30

Mercredi : 09 h 00 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 30

Jeudi : fermé

Vendredi : 09 h 00 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30

Samedi : fermé



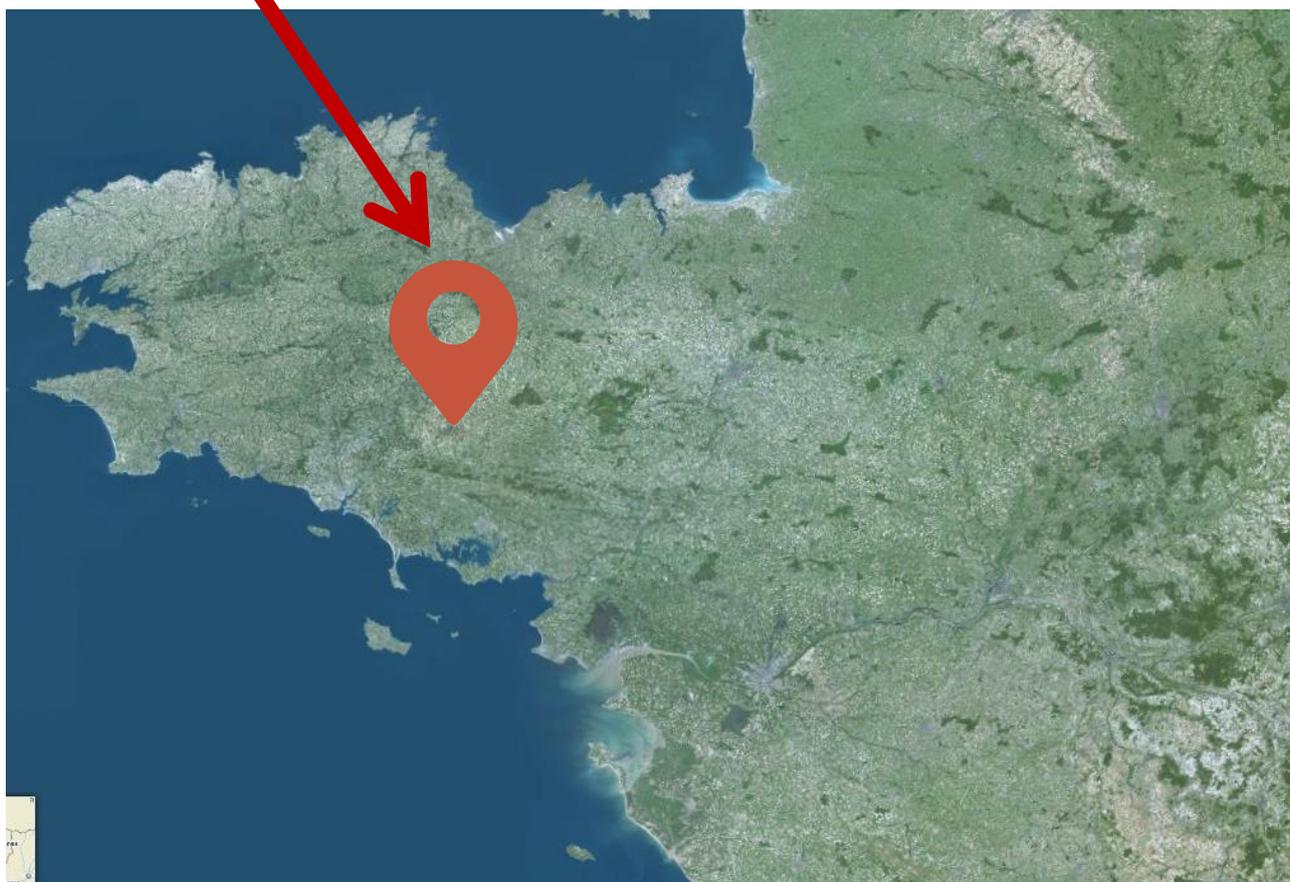
Site équipé d'un défibrillateur :

mairie
4 rue de la mairie



BIENVENUE A SAINT ABRAHAM

Vous êtes ici



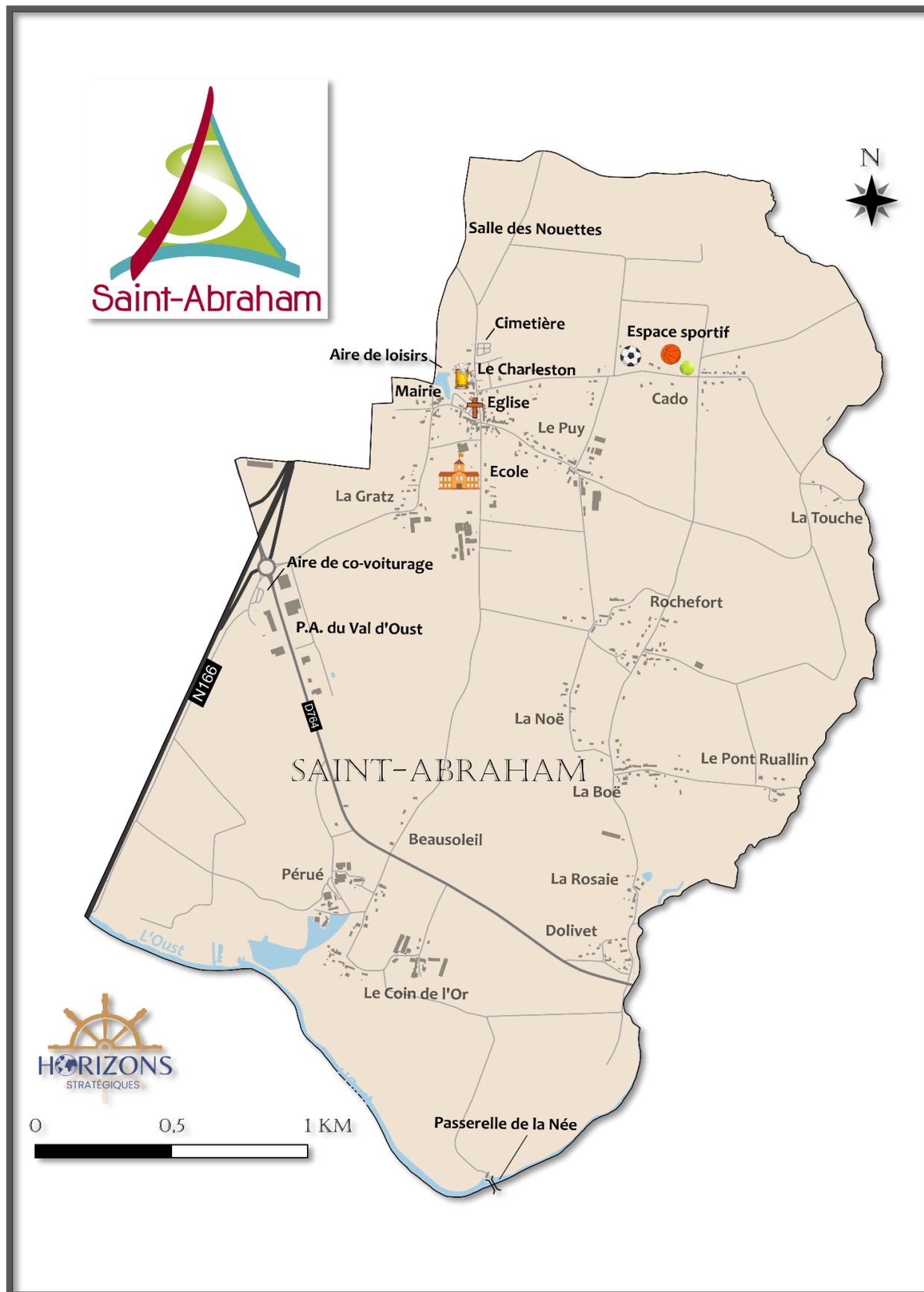
Chiffres clés

Code postal : 56140
Population : 560 (2024)
Superficie : 6,72 km²
Altitude : 60 m

Saint-Abraham se situe en Région Bretagne, dans le département du Morbihan (56), dans le canton de Moréac, elle est membre de la communauté de communes De l'Oust à Brocéliande Communauté (OBC)



PLAN DE LA COMMUNE



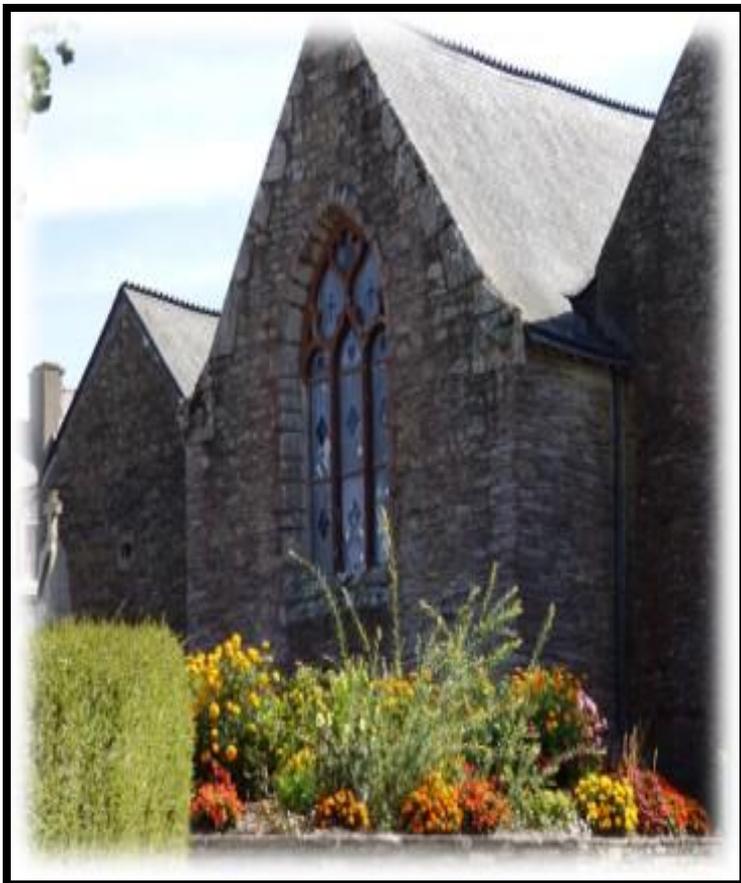
0 0,5 1 KM

HISTOIRE

Saint-Abraham est un chef religieux de l'époque des invasions bretonnes. Saint-Abraham et sa trêve Monterrein, semblent être un démembrement de la paroisse de Ploërmel. La paroisse de Saint-Abraham est mentionnée dès 1433 dans les archives du château de Kerfily, sous différentes appellations : Saint-Abran et Saint-Abram.

PATRIMOINE HISTORIQUE :

- L'église Saint-Etienne : (XIVème, XVIIème et XIXème siècles). L'église, en forme de croix latine irrégulière, comprend une nef avec un seul bas-côté au Nord, et un chœur à chevet plat à l'entrée duquel s'ouvrent, au Nord et au Sud, deux chapelles dissymétriques. Elle est rénovée en 1636 puis dans les années 1980
- Calice en argent doré : ce calice est conservé à l'église et date de 1604, sa large base s'arrondit en dix lobes décorés des instruments de la passion
- La croix de cimetière, près de l'église : cette croix est inscrite au titre des monuments historique depuis 1927
- Statue La Vierge à l'Enfant : statue du 16è siècle, chef d'œuvre classée monument historique, elle a été entièrement restaurée en 2024.



COMMUNICATION

Avec son bulletin municipal

Une fois par mois, la municipalité publie un bulletin municipal qui informe de l'actualité de la commune, il est diffusé en version papier ou par mail, selon votre choix.

Avec ses pages Facebook, Youtube et Instagram

Commune de Saint Abraham (facebook, youtube)
communedesaintabraham (instagram)

Avec son application panneau pocket



Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

ETAPE 1
Ouvrez le store de votre téléphone ou tablette :



Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !

ETAPE 2
Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".

ETAPE 3
Enfin, cliquez sur le ❤️ pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications.
Bonne utilisation !

Encore plus simple, scannez pour télécharger l'appli !



Avec son site internet

Le site internet de la commune a pour but d'offrir un accès à une information détaillée et actualisée sur les différents aspects de la vie quotidienne de la commune.

Site : <https://saint-abraham.fr/>



ENFANCE

Ecole Privée Notre Dame De Lourdes

8 rue des Ecoles 56140 ST ABRAHAM
Tél : 02 97 74 82 17
eco56.ndl.st-abraham@eco.ecbretagne.org

Ecole Publique Pablo Picasso

3 allée du Domaine de la Porte - LA CHAPELLE CARO
56460 VAL D'OUST
Tél : 02.97.74.87.20
mail : ec.0561519x@ac-rennes.fr

Sur Saint Abraham, les assistantes maternelles se feront un plaisir d'accueillir vos enfants :

Mme AYOUL - Tél. :02 97 74 73 31 - 13 Rochefort

Mme DUPE - Tél. 02 97 74 70 35/06 73 78 75 95 - 2 impasse des Courtils

Mme VIA- Tél. 02 97 93 17 23 - 1 Dolivet

Relais assistants maternels (RAM) de la communauté de commune de l'Oust à Brocéliande
Communauté Tél. :02 99 08 05 09

Accueil de loisirs 3-12 ans

Les services **d'accueil de loisirs sans hébergement** (ALSH) 3/12 ans sont gérés par la communauté de communes, ils se situent à Malestroit, Pleucadeuc, Sérent, Ruffiac, La Gacilly et Carentoir

Tickets Loisirs 8-15ans

Ces activités proposées aux enfants de 8 à 15 ans se déroulent au choix à la demi-journée ou à la journée, sur les sites de La Daufresne à Malestroit, à la salle omnisports de Pleucadeuc, de Carentoir et de Guer



JEUNESSE

Collège privé Saint Julien

Rue Jean XIII 56140 Malestroit

Tél. :02.97.75.13.07

mail:accueil@collegestjulien.com

www.collegestjulien.com/

Collège public Yves Coppens

Rue Edouard Entremont 56140 Malestroit

Tél . : 02.97.75.15.43

mail:0560058@ac-rennes.fr

http://www.college-yvescoppens-malestroit.ac-rennes.fr/



Lycée Privé JEAN QUEINNEC (Enseignement professionnel :
service à la personne, service en milieu rural, préparation aux concours)
20 place du Dr Jean Queinnec
BP 62 56140 Malestroit
Tél : 02 97 75 12 49
Mail:contact@lycee-jean-queinnec.org
Site:http://www.lycee-jean-queinnec.org

Lycée Privé LA MENNAIS

2 rue Général Dubreton

56800 Ploërmel

Tél. Formations générales et technologiques : 02.97.73.25.00

Tél. Formations professionnelles : 02.97.73.25.10

Site : http://www.lycee-lamennais.fr

Lycée Privé LA TOUCHE

(Enseignement Général, Technologique, Professionnel, Supérieur et Agricole)

La Touche, 56800 Ploërmel

Tél:02 97 73 32 89

mail:contact@lycee-latouche.com

Site : www.lycee-latouche.com/

Lycée public MONA OZOUF

1 rue Olympe de Gouges - Rehumpol 56800 Ploërmel

56800-Ploërmel

Tél. :0297700032

Lycée Public BROCELIANDE

(Enseignement Général et Technologique)

Cité scolaire de Brocéliande

BP 7

Bellevue-Coëtquidan

56380 Guer Cedex

Tél: 02 97 70 70 00

mail:ce.0560016N@ac-rennes.fr

http://www.citescolairebroceliande.fr/

LES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

La salle polyvalente. Cette salle située au-dessus de la mairie et disposant d'une cuisine est utilisée pour le restaurant scolaire. Elle est en plus mise à disposition des associations pour leurs réunions ou animations diverses. La salle est également proposée à la location pour les particuliers pour des événements privés.

 **4 rue de la mairie – 56140 SAINT-ABRAHAM**

La médiathèque. Équipement jouxtant la mairie. Elle dispose d'un espace dédié aux adultes et d'un autre espace très coloré et très convivial réservé aux enfants, le prêt de livres est gratuit, les horaires d'ouverture sont les mercredis et samedi de 15 h 00 à 17 h30, toute l'année, les permanences du samedi sont tenues par des bénévoles, n'hésitez pas à rejoindre l'équipe !

 **4 rue de la mairie – 56140 SAINT-ABRAHAM**

L'étang communal : Un endroit apaisant, calme pour profiter en famille ou entre amis. Plusieurs tables de piques niques sont à votre disposition autour de l'étang ainsi qu'un terrain de boules bretonnes, le verger de Félix borde l'étang, il possède deux terrains de pétanques, des structures de jeux pour enfants et des jardins pédagogiques

 **4 rue de la mairie – 56140 SAINT-ABRAHAM**



LES ÉQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX

Le complexe des Nouettes. En 1993, les communes de Saint Abraham et La Chapelle Caro (désormais Val d'Oust) ont mutualisé leurs ressources financières et techniques pour construire une salle des fêtes et une salle des sports à mi-chemin entre les deux communes. Regroupées en syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) qui en assure la gestion, les deux collectivités bénéficient d'un bel équipement qu'elles n'auraient jamais pu réaliser seules, il existe également des terrains de foot, basket et tennis



Complexe des nouettes : route de Saint-Abraham – 56460 VAL D'OUST



Terrain de tennis extérieur : Gréhallet – 56140 SAINT-ABRAHAM



Terrain de basket extérieur : Gréhallet – 56140 SAINT-ABRAHAM



Terrain de football extérieur : Gréhallet – 56140 SAINT-ABRAHAM



PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS ORGANISÉS PAR LA MUNICIPALITÉ



Cérémonie des vœux de la municipalité

3^{ème} samedi de janvier – COMPLEXE DES NOUETTES

Réunions publiques

Ponctuelles pour présentation de projets

Repas des aînés (65 ans et+)

Mars - COMPLEXE DES NOUETTES

Chasse aux œufs (à partir de 3 ans)

Avril

Concert estival

Dernier jeudi de Juillet – parvis de l'église

Accueil des nouveaux habitants

Novembre - Mairie

Commémoration du 11 novembre

Monument aux Morts, pot de l'amitié en mairie

Diverses animations au fil des saisons (octobre rose, halloween, Noël ...)

DÉMARCHES

ADMINISTRATIVES

La mairie traite un certain nombre de démarches administratives et, lorsqu'elle ne dispose pas de la compétence, oriente l'utilisateur vers le bon interlocuteur, ci-dessous les principales démarches administratives gérées en mairie

- Inscription sur la liste électorale
- Délivrance d'actes d'état civil, lorsque les actes ont été dressés sur les registres communaux
- Recensement citoyen pour les jeunes âgés de 16 ans, le recensement doit s'effectuer dans les trois mois qui suivent le 16ème anniversaire
- Légalisation de signature
- Attestations d'accueil d'hébergement de personne étrangère non européenne
- Mariage civil
- Baptême civil
- PACS
- Reconnaissance anticipée
- Duplicata de livret de famille
- Concessions / cimetière
- Déclaration de chien de 1ère ou 2ème catégorie
- Demandes d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager...)

La commune de Saint-Abraham n'est pas équipée d'un dispositif de recueil pour traiter vos demandes de carte d'identité et de passeport

Les demande de pièces d'identité (carte nationale d'identité et passeport) doivent être traitées par une mairie équipée, les mairies équipées les plus proches sont : Malestroit et Sérent, il est impératif de prendre rendez-vous Pour être accompagné dans vos démarches administratives, des espaces France services sont présents sur le territoire, le plus proche est situé à Sérent. Ces guichets regroupent sur leurs sites plusieurs administrations pour simplifier le quotidien des usagers (direction générale des finances publiques, CAF, MSA, France travail....) : 6 Rue Vautelin et Mariani - 56460 Sérent

Par ailleurs, tout habitant de la commune de Saint-Abraham peut bénéficier de la mutuelle santé communale, issue d'un partenariat avec deux compagnies d'assurance, à tarif préférentiel, les coordonnées sont transmises sur demande

LES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères et des emballages est gérée par la communauté de communes.

Les sacs d'ordures ménagères doivent être déposés dans les colonnes des points d'apport volontaire (PAV), l'ouverture du tambour n'est possible qu'avec une carte déchets, pour se la procurer, contacter le service déchets de la communauté de communes (02 97 75 01 02 ou dechets@oust-broceliande.bzh)

Localisation des points d'apport volontaire et des colonnes à verres

Légende



Colonne enterrée (x1)



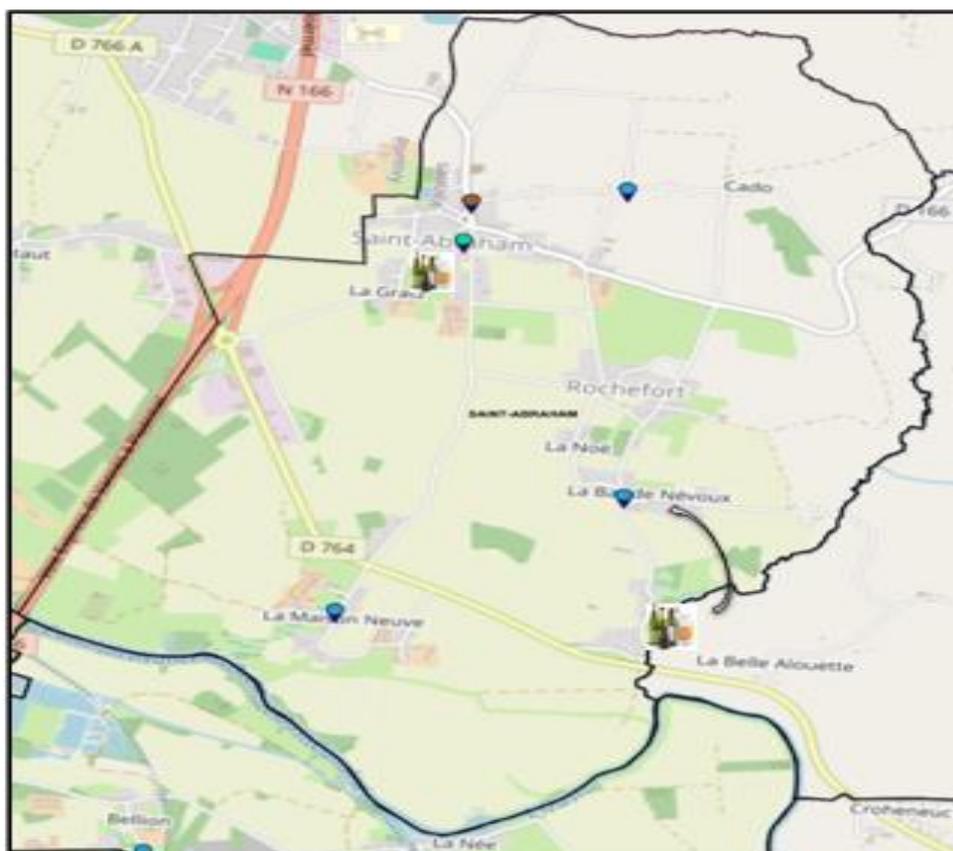
Colonne semi-enterrée (x1)



Colonne aérienne (x3)

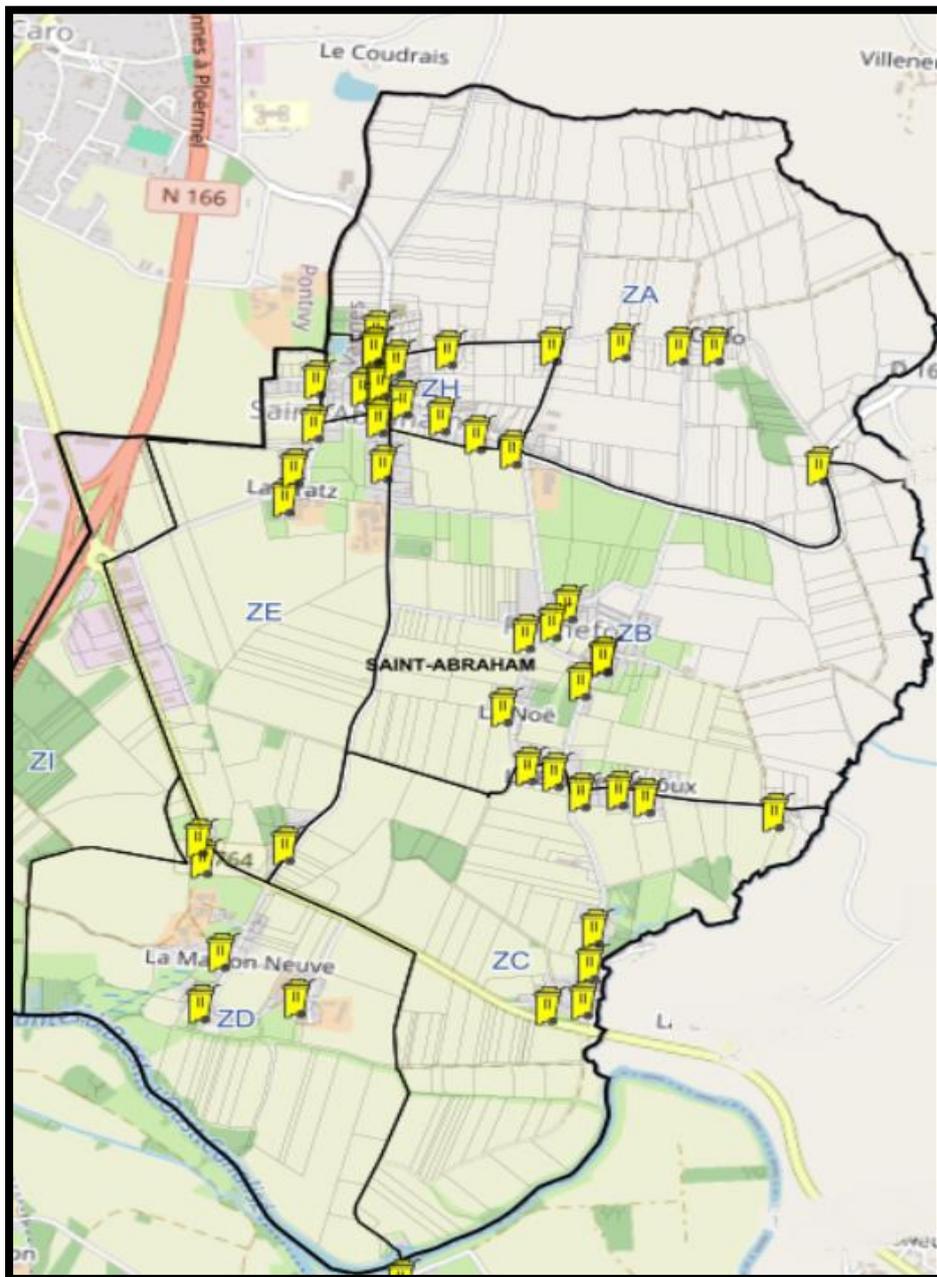


Point de collecte du verre



LES EMBALLAGES

Les emballages et papiers doivent être déposés dans les bacs individuels, chaque foyer en détient un, les bacs individuels sont déposés dans les points de rassemblement, regroupant les bacs de plusieurs habitations proches pour être collectés, toutes les deux semaines, le calendrier de collecte est disponible sur le site internet de la communauté de communes : <https://www.oust-broceliande.bzh>



 = point de rassemblement

**Renseignez vous auprès de la mairie
pour connaître le point de
rassemblement le plus proche
de chez vous**

LES DÉCHETTERIES

Les habitants et les professionnels de la commune peuvent accéder indifféremment aux déchetteries du territoire de la communauté de communes, situées sur les communes de Sérent, Ruffiac et Carentoir, un règlement intérieur régit le fonctionnement des sites, il précise les conditions d'accueil des usagers ainsi que les particularités de chaque installation : horaires, conditions d'accès, déchets acceptés et refusés



Les déchets verts

Il est interdit de brûler les déchets verts : des alternatives au brûlage existent, l'arrivée du printemps est l'occasion de prendre soin du jardin, la tonte de la pelouse, la taille des plantes ou encore le débroussaillage engendrent des déchets parfois volumineux et dont on ne sait pas toujours quoi faire, le brûlage des déchets verts est interdit car il contribue à la dégradation de la qualité de l'air, lors de la combustion, de nombreux polluants sont émis, dont des particules fines et autres composés cancérigènes

Pour accéder aux déchetteries, il est nécessaire d'avoir une carte d'accès, si vous ne disposez pas d'une carte, contactez la communauté de communes au 02 97 75 01 02, la carte d'accès permet également l'ouverture des colonnes des points d'apports volontaires (PAV)

Toute incinération de végétaux est passible d'une contravention de 450 € (article 131-13 du nouveau code pénal)

Pour valoriser vos déchets verts, pensez au compostage, broyage ou paillage

LES ASSOCIATIONS (1/2)

La commune a la chance d'avoir un tissu associatif dynamique, retrouvez ci-dessous les associations et les coordonnées de contact.

USSAC Foot
Président

Janick GABILLET
Mail : jgabillet@hotmail.com

USSAC Tennis de table
Président
Sylvain GRIGNON

Mail : sylvaingrignon@gmail.com

« Les fous du volant » Badminton
Président
Frédéric ROUXEL
Mail : frouxel@orange.fr

USSAC Basket
Présidente
Rose Marie MOUSSARD
Mail : romiemoussard@gmail.com

USSAC Gym
Présidente
Isabelle FOURNARD
Mail : isabellefournard@gmail.com

AEP (Association d'éducation populaire) : association pour le développement, l'amélioration et la gestion d'immeuble utilisé pour l'enseignement catholique
Présidente :
Michèle DUPE
Mail : puissant.pascal@wanadoo.fr

LES ASSOCIATIONS (2/2)

APEL (Association des parents
d'élèves)

Laura TREVELO

Mail :lorabe@live.fr

OGEC
(Organisme de gestion des écoles
catholiques)

Typhaine JUMEL

Mail : ogecndlstabraham@gmail.com

Club de l'amitié – promouvoir le
contact et l'amitié entre retraités
Christiane THONNELIER

Coordonnées sur demande

AFN
Jean THETIOT

Maintenir la solidarité de ses
membres et défendre les intérêts
moraux et matériels

Coordonnées sur demande

Société de chasse
Président
Sylvain JUMEL

06 60 31 49 05
jumelsylvain56@gmail.com

**Comité des Fêtes – organisation de
manifestations et festivités sur la
commune**

David BOSCHET

Coordonnées sur demande

RACCORDEMENTS



L'organisme gestionnaire de l'eau potable est le syndicat eau du Morbihan, le délégataire pour l'abonnement et la facturation est la SAUR

Coordonnées de contact

Tél. :02 56 56 20 00

Site : <https://www.saurclient.fr/>



L'organisme gestionnaire de l'assainissement collectif est la commune de Saint-Abraham, le délégataire pour l'abonnement et la facturation est la SAUR

Coordonnées de contact

Mairie (travaux sur le réseau). Tél. : 02 97 74 91 55 – Mail : secretariat@saint-abraham.fr

4 rue de la mairie – 56140 SAINT-ABRAHAM

SAUR (abonnement et facturation)

Tél. :02 56 56 20 00

Site : <https://www.saurclient.fr/>

L'organisme gestionnaire de l'assainissement non collectif est la communauté de communes De l'Oust à Brocéliande Communauté

Tél. :02 97 75 01 02

Site : <https://www.oust-broceliande.bzh/>



La souscription à un contrat d'électricité se fait auprès du fournisseur de votre choix



Le déploiement de la fibre est attendu en 2025/2026, pour suivre l'avancée du déploiement, consultez le site megalisbretagne.bzh, rubrique « Bretagne Très Haut Débit », le secteur sud de la commune est d'ores et déjà fibré

SE DÉPLACER (1/2)

Transports scolaires

Un service de transport scolaire est assuré pour les maternelles, primaires, collégiens et lycéens par la région Bretagne qui a la charge d'organiser le transport scolaire

RENSEIGNEMENTS

Site internet : www.breizhgo.bzh

02 99 300 300 Prix d'un appel local

Du lundi au samedi de 8 h à 20 h

Contactez-nous via le formulaire en ligne :
www.breizhgo.bzh/nous-contacter



Transports Régionaux

Train, car et liaisons vers les îles : depuis 2017, tous ces modes sont gérés par la Région Bretagne. L'objectif : offrir aux bretonnes et aux bretons un réseau performant, attractif et de qualité pour tous leurs déplacements.

Renseignements sur <https://www.breizhgo.bzh/>



CO VOITURAGE

La mobilité est une préoccupation majeure . Étudier, travailler, découvrir, se divertir... se déplacer est une nécessité.

En mettant au service de tous des transports en commun performants et complémentaires, le département répond aux enjeux liés au développement durable et offre ainsi une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle.

Il existe des **applications** pour vous simplifier le covoiturage, elles mettent en contact gratuitement des milliers de personnes sur tout le département.

En quelques clics, vous y trouverez un covoitureur pour un trajet occasionnel ou régulier.

Ci-dessous quelques **applications** pour le **Covoiturage** :

<https://www.blablacar.fr/>

<https://www.ouestgo.fr/>

<https://www.trajetalacarte.com/>

La Mairie décline toute responsabilité avec les sites de covoiturage cités ci-dessus.



SE DÉPLACER (2/2)



La communauté de communes déploie des lignes de bus traversant les communes d'OBC et circulant sur deux à trois jours par semaine, avec deux à trois aller/retour, plus d'informations sur https://www.oust-broceliande.bzh/accueil_obc/habiter_le_territoire/se_deplacer

Transports à la demande

Pour faire ses courses, se rendre à un rendez-vous ou rejoindre le centre d'une commune, rien n'est plus facile avec le service de transport à la demande de la Communauté de Communes De l'Oust à Brocéliande Communauté.

Pratique, simple et peu onéreux, il permet de se déplacer facilement sur les communes du territoire de façon collective et convivial

Le transport à la demande est un transport collectif qui fonctionne sur réservation. Il suffit de réserver son trajet par téléphone au plus tard la veille de son déplacement.

Qui peut bénéficier de ce mode de transport ?

- Tous les habitants de la communauté de communes (dès 11 ans pour les enfants non accompagnés)

Pour aller où ?

- De son domicile au centre-ville/bourg d'une des 26 communes. Vous serez déposé à un point d'arrêt dans le centre de la commune, tels que commerces, supermarchés, équipements médicaux (hôpital, clinique, pôle de santé, EHPAD, Foyer Logement), équipements sportifs (piscine, stade), équipements petite enfance (Multi accueils, LAEP), service public (Maisons France Service).
- Dans la limite de 20 km sur le territoire d'OBC

Les jours et horaires

Du lundi au samedi (sauf jours fériés)

Les réservations sont prises par téléphone auprès de la Centrale BreizhGo au n° 02 99 300 300 (prix d'un appel local), dans les limites de l'amplitude des heures d'ouverture de la Centrale du lundi au samedi de 8h à 20h et hors jours fériés.

Elles pourront être effectuées au plus tôt un mois avant le déplacement et jusqu'à la veille avant 17h, et le samedi avant 17h pour le lundi. Il est possible de planifier ses déplacements sur un mois.

La centrale de réservation est à disposition des usagers pour tous renseignements.

Aucune course ne pourra être réservée le jour même du départ. Pour chaque réservation, il sera demandé :

- le nom et le prénom de la personne
- le jour et l'horaire d'utilisation du service,
- le point de départ de la course.

Les demandes sont prises en compte par ordre chronologique d'arrivée.

A noter : Les personnes à mobilité réduite temporaire devront en informer la centrale de réservation lors de la réservation, afin qu'elle en informe le transporteur pour qu'il prenne ses dispositions pour les transporter et les déposer dans des conditions de sécurité optimales.

Plus d'informations sur le site de la communauté de communes

<https://www.oust-broceliande.bzh/accueil-obc/habiter-le-territoire/se-deplacer/-en-transports-a-la-demande>

NUMÉROS D'URGENCE

☎ **15**
SAMU

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de soins.

☎ **17**
POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.

☎ **18**
SAPEURS-POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

☎ **112**
**NUMÉRO D'URGENCE
EUROPÉEN**

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.

**LES NUMÉROS
D'URGENCE
À CONNAÎTRE**

GRATUITS ET JOIGNABLES
7J/7 ET 24H/24

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DES TÉLÉCOM

114

**NUMÉRO D'URGENCE POUR
LES PERSONNES SOURDES
ET MALENTENDANTES**

Accessible par visioconférence, tchat, SMS et Fax pour contacter le 15, 17 et 18. Application "Urgence 114" disponible sur iOS et Android.

☎ **3117**

Pour signaler par téléphone une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.

☎ **39 19**

Chantage, humiliation, injures, coups... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible de 9h à 19h du lundi au samedi.

☎ **119**

Numéro d'urgence dédié aux **enfants en danger**, victimes de violences physiques ou psychologiques.

31 117

Pour signaler par SMS une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.

☎ **115**

Numéro du SAMU Social, vient en aide aux personnes sans abri et en grande difficulté sociale.

☎ **116 000**

Numéro d'urgence en cas de **disparition d'enfants**, il a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus.

**Contenu du message
d'urgence**

- Nature de l'accident
- Lieu précis de l'accident
- Nombre de victimes
- Lieu d'appel

VOTRE DÉMÉNAGEMENT

Quand on déménage, il faut penser à beaucoup de choses. Il faut bien sûr gérer le déménagement en lui-même (les cartons, la location du camion, le coup de main de la famille ou des amis) mais également ne pas oublier toutes les démarches administratives à effectuer

QUOI FAIRE LES 3 MOIS PRÉCÉDANT LE DÉMÉNAGEMENT

Prévenir le propriétaire et/ou le syndic de l'immeuble que vous déménagez et fixer une date pour l'état des lieux, pour les locataires, dans certains cas, le préavis peut être réduit à 1 mois, une lettre recommandée avec avis de réception est nécessaire

Vérifiez vos droits auprès de la CAF, vous avez peut-être le droit à la prime au déménagement

Prenez contact avec les écoles de votre futur lieu d'habitation si vous avez des enfants et inscrivez les

Déclarez votre changement d'adresse aux différents organismes, cette démarche peut être effectuée sur le site service-public.fr et permet de déclarer à plusieurs organismes, publics et privés simultanément votre changement de résidence

Prévenir l'employeur si vous travaillez, dans certaines conditions et selon certaines conventions collectives, vous aurez peut-être un droit à congé

Contactez votre assureur pour assurer le nouveau logement et résilier l'assurance de l'ancien, pensez également à modifier l'adresse de l'assurance véhicule

Prévenir votre mutuelle santé si vous en avez une

QUOI FAIRE LE MOIS PRÉCÉDANT VOTRE DÉMÉNAGEMENT

Transférer ou résilier tous vos abonnements (téléphone fixe, internet, abonnements TV... reportez vous à votre contrat)

Notifier l'opérateur de téléphone portable du changement d'adresse

Prendre rendez-vous avec les organismes concernés pour la relève des compteurs d'eau, de gaz, d'électricité

Penser à réexpédier automatiquement le courrier via le service La Poste

Changer l'adresse de vos différents abonnements, journaux ou magazines, livraisons régulières, carte de fidélité...

Transférer le(s) compte(s) bancaire(s) dans une agence locale si nécessaire, sinon notifier l'agence de votre changement d'adresse

Faire la demande d'arrêté de circulation à la mairie si lors de votre arrivée, le camion de déménagement est susceptible d'être à l'arrêt pendant plusieurs heures

Souscrire à une assurance déménagement pour couvrir les potentiels dégâts causés lors du déménagement (pour les objets, vous-même ou les personnes qui vous aident à déménager) cette démarche n'est pas obligatoire mais vous couvre en cas de problème

QUOI FAIRE LE JOUR DU DÉPART ET APRÈS

Le jour du départ ...

Relever les compteurs d'eau, de gaz, d'électricité et en garder copie (une photo par exemple)

Faire l'état des lieux de sortie de l'ancien logement

Faire l'état des lieux d'entrée du nouveau logement, il peut bien sûr être fait avant, c'est d'ailleurs préférable

Après le déménagement

Changer l'adresse de la carte grise, c'est obligatoire et gratuit, la démarche peut être effectuée en ligne

S'inscrire sur la liste électorale

Envoyer les nouveaux RIB si vous avez changé de compte bancaire à tous les organismes qui vous prélèvent (assurance, impôts ...)

Modifier la carte de séjour si vous êtes étranger

Choisir un nouveau médecin traitant (si nécessaire)

Penser à avertir le centre de service nationale de votre changement d'adresse (pour les plus de 16 ans et les moins de 26 ans)

Si vous possédez un animal identifié, actualiser son dossier dans le fichier national des animaux domestiques

